



Hypothèque sur bien en indivision

Par angy

Bonjour,

le tribunal de grande instance de Paris à mis une hypothèque sur la maison de ma mère depuis 2018 d'après le notaire suite a des dettes de mon frère dont on ignore pour le moment le montant, le notaire doit se renseigner auprès de l'avocat chargé d'affaire. Le souci c'est que ni ma mère ni moi n'avons été mis au courant de cette situation, jusqu'à aujourd'hui. ma mère est décédée en début de cette année et donc c'est pour régler la succession que j'ai appris pour l'hypothèque par le notaire qui va tenter de faire lever cette hypothèque. je voulais savoir si cette démarche était vraiment légale alors que ma mère était majoritaire des parts de la maison et que mon frère n'avait que 1/6 du montant total de la maison correspondant à sa partie sur la part de mon père décédé en 2007, ma mère a souscrit un testament en 2007 me rendant majoritaire sur sa part . quels recours j'ai par rapport à cette situation car cela me bloque pour vendre la maison. Ce dernier refuse de répondre aux courriers du notaire.

Je vous remercie par avance pour vos conseils

COrdialement
angy

Par Suisse1291

Voir votre notaire.